

LIEN ALLAITANT

LE JOURNAL DES PRODUCTEURS DE VIANDE 27-76



N° 67 - mars 2022

- **LES MARCHES** P.1
- **LE PATURAGE TOURNANT** P.2 -3
- **TEMOIGNAGE** P.2
Thomas Guérard
- **LA CONTRACTUALISATION** P.4
- **RETOUR SUR LA JA** P.4
- **AGENDA** P.4

►► L'édito



Le pâturage est le moyen d'alimentation le plus simple et le moins cher pour nourrir ses bovins. Il faut donc l'entretenir afin d'assurer la qualité de l'herbe mais également la longévité de la prairie.

Une expérience, réalisée en partenariat avec le GDMA, sur le bon entretien des pâtures et l'équilibrage correcte du pH des prairies (par exemple avec des apports de marnes ou de chaux) a mis en évidence l'impact d'un bon entretien calcique sur la pousse de l'herbe et donc l'augmentation du GMQ des bovins.

Cet équilibrage permet aussi de limiter la présence des adventices et notamment la pousse de chardons.

Il est pour moi également important d'implanter plusieurs espèces prairiales dans la pâture (trèfle, luzerne, féruque...), ce qui permet une bonne complémentarité des espèces et une meilleure valorisation de l'herbe par les animaux. Ils la gaspillent moins. Ce qui a un avantage important sur la croissance des bovins.

Plusieurs techniques de pâturage existent, il est important de bien choisir celle qui conviendra le mieux à son exploitation en fonction de son système fourrager, de son parcellaire et de ses objectifs.

N'hésitez pas à contacter les techniciens des différentes structures partenaires du Pôle Allaitant pour vous accompagner dans la gestion de votre pâturage.

*Eric DUJARDIN
Président d'ELVEA 76*

Les marchés ►► Une progression record !

Les abattages

La décapitalisation du troupeau allaitant enclenchée depuis maintenant quelque temps impacte négativement le nombre d'abattages. Depuis le début d'année, c'est environ 8,2 % d'abattage en moins sur les gros bovins. Les vaches à viande sont néanmoins moins marquées par cette baisse.

La consommation

Tout comme les années passées, à cette période, nous constatons une baisse de la consommation (hors volailles). Sur ce début de trimestre, c'est environ - 7 % en viande brut. Sauf pour le haché, qui reste très consommé + 2,5 % par rapport à l'année dernière.

Cette baisse est plus prononcée dans les GMS (grandes et moyennes surfaces).

Les broutards

L'Italie reste le plus gros importateur de broutards français devant l'Espagne. Sur cette même période, entre le début d'année 2021 et celui de 2022, nous enregistrons une baisse de 12 %, ce qui représente en moyenne 4 000 broutards par semaine en moins.

Après une période où les prix se maintenaient, le marché semble repartir à la hausse. Sur ce début d'année, c'est entre 0,27 € et 0,36 €/kg vif en plus selon la race et la catégorie, en comparaison à cette même période l'an dernier.

Les femelles

Le marché continue sur sa lancée. Les vaches R augmentent de 12,7 % par rapport à 2021, soit 4,45 €/kg carcasse (entrée abattoir), pour la catégorie O, c'est 25,7 % en plus, soit 3,82 €/kg carcasse (entrée abattoir).

Les jeunes bovins

Les stocks en élevage semblent être une denrée rare. Cela est fortement répercuté sur les cours du jeune bovin. En effet, ce marché enregistre une progression de 22 % en un an, soit 0,83 €/kg carcasse de plus.

*Baptiste BOUCIER
Section bovine de Natup
Sources : FranceAgriMer, Normabev*

Techniques ►► Le pâturage tournant

L'herbe pâturée est le fourrage le plus économique. Fourrage de qualité et équilibré, il participe à la maîtrise des coûts alimentaires des exploitations bovines. Une bonne conduite des prairies permet d'augmenter le rendement et ainsi optimiser le pâturage. Le principe est de faire consommer l'herbe le plus rapidement possible. Il faut donc un chargement instantané élevé sur un temps court.

Prévoir le pâturage

Afin de partir sur de bonnes bases, il faut tout d'abord préparer sa saison de pâturage. Savoir quelles parcelles pourront être pâturées ou fauchées. Une fois les parcelles réparties, déterminez la surface nécessaire au stock de la saison hivernale. Pour cela, faites un bilan fourrager ou calculez les besoins des animaux à l'aide du tableau des besoins.

Tableau des besoins en fonction de l'âge au vêlage

Période de vêlage	Besoins en tMS/UGB élevage hiverné
Vêlage de printemps (autour du 1 ^{er} mars)	1.7
Vêlage d'hiver	1.9
Vêlage d'automne (autour du 1 ^{er} octobre)	2.1
Système plein air	2.3

La surface est à moduler suivant la date de vêlage et le potentiel de production des prairies et/ou le niveau de fertilisation azotée. Pour une fertilisation azotée de 30 à 80 unités, prévoyez 35 à 40 ares par couple mère/veau au printemps et 60 à 70 ares pour l'été. La quantité de prairies fauchées doit être de 40 à 50 % au printemps, dont une partie précocement sous forme d'enrubannage ou d'ensilage. Le nombre de paddocks peut être de 5 et le temps de séjour de l'ordre de 7 jours par parcelle.

Tableau de repère de chargement

Potentiel de prod des prairies	Chargement au printemps (ares /UGB)	Chargement été/automne (ares /UGB)
Bon (> 8 tMS/ha)	25 - 35	45 - 60
Moyen (5 à 8 tMS/ha)	35 - 40	50 - 70
Faible (< 5 tMS/ha)	50	85

L'herbe un fourrage économique

Une étude réalisée par le groupe Herbe et Fourrage de la région Centre, a montré que le fourrage pâturé coûte environ trois fois moins cher que le fourrage récolté. A quoi est-ce dû ? Majoritairement au coût de récolte allant de 60 à 100 € par tonne de matière sèche (tMS) en fonction du mode de récolte (enrubannage, ensilage ou foin). Dans l'ensemble, les coûts de mécanisation baissent car les animaux vont fertiliser eux-mêmes les prairies. Le pâturage permet aussi de diminuer les concentrés car l'herbe est naturellement équilibrée et d'utiliser moins de litière. Voici les coûts indicatifs des fourrages :

- 1 t MS d'herbe pâturée ≈ 40 €
- 1 t MS d'herbe fanée ≈ 95 €
- 1 t MS de maïs ensilé ≈ 100 €
- 1 t MS d'herbe ensilée ≈ 125 €
- 1 t MS d'herbe enrubannée ≈ 140 €

Ces coûts ne sont qu'indicatifs et dépendent du matériel et des conduites utilisées.



Témoignage Thomas Guérard : le pâturage tournant pour pallier la sécheresse



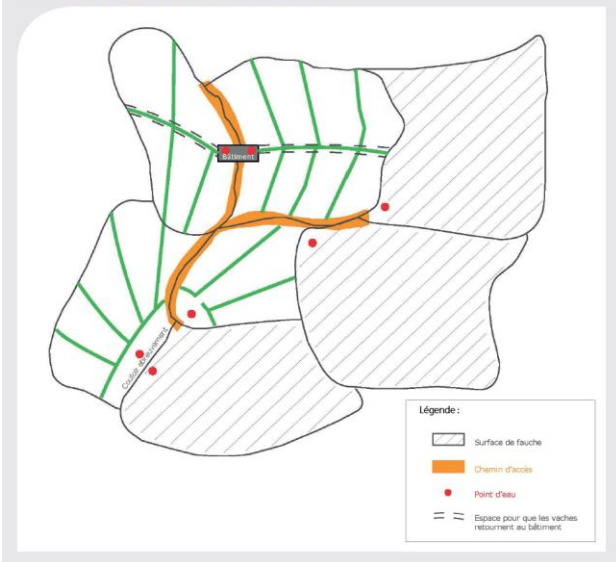
Thomas Guérard élève une soixantaine de vaches allaitantes de race charolaise en système naisseur-engraisseur sur la commune de Morainville Jouveaux, entre Lieurey et Cormeilles. Le système est basé sur deux périodes de vêlage, 50 % à l'automne et 50 % au printemps. L'herbe représente la base du système, c'est donc pour cela que Thomas a décidé de se lancer dans le pâturage tournant au printemps 2021 après divers échanges avec Olivier Leray et Gabriel Fougères de Littoral Normand. « J'ai décidé de me lancer dans le pâturage tournant pour deux raisons ; les années de sécheresse successives rendent le pâturage plus délicat et j'ai un chargement relativement élevé (2 UGB/ha). Le pâturage tournant est devenu inévitable selon moi.

Mes seuls doutes étaient la mise en place de l'eau dans chaque paddock et l'installation des clôtures électriques. Avec un peu de recul, cela n'a pas été une vraie problématique. Le manque de temps peut être un frein chez certains éleveurs ; pour ma part, c'était assez simple. En allant voir mon lot de vaches tous les deux jours, je savais que je pouvais changer les animaux de paddock au passage. Cela permet de faire d'une pierre deux coups : observer les animaux et les changer de parcelle.

Au départ, pour moi, la gestion de l'herbe n'était pas simple, avec un printemps tardif et un été plus que poussant, je sortais les vaches parfois trop tôt. A l'aide de mon conseiller Bovins Croissance, nous avons effectué des mesures d'herbe pour avoir des repères en tête. Ces données étaient stockées sur un logiciel permettant de connaître le stock d'herbe disponible et ainsi le nombre de jours d'avance, afin d'anticiper d'éventuelles fauches. Aujourd'hui, les repères sont dans ma tête, je me sens à l'aise dans ce système, cela m'a permis de faire pâturer 3 vaches en plus sur le même îlot par rapport à l'année précédente, mais aussi de faucher 1,5 ha supplémentaire. J'ai donc décidé de poursuivre le système sur un autre îlot pour le printemps 2022. »

Propos recueillis par Gabriel FOUGERES, Littoral Normand

Schéma d'aménagement parcellaire



Aménager son parcellaire

Se pose ensuite la question des aménagements comme les chemins d'accès, l'accès à l'eau et les clôtures. Ce sont les investissements les plus conséquents. Afin d'accéder aux pâtures, il est nécessaire d'avoir des chemins d'accès de bonne qualité. Pour cela, l'eau doit être évacuée, le chemin doit donc être surélevé, bombé ou en pente. Lors de la mise en place du chemin il faut se poser la question de son utilisation : à quelle fréquence, pour des animaux uniquement ou aussi pour du matériel ? Cela permet de choisir les matériaux les mieux adaptés et la largeur du chemin. Selon ces critères, le coût du mètre linéaire varie énormément (de 4 à 30 euros). Les abreuvoirs doivent être alimentés par un débit suffisant pour couvrir les besoins des animaux en lactation. En effet, pour que les animaux puissent aller boire sans négliger le pâturage, ils ne doivent pas parcourir plus de 400 m. L'idéal est d'avoir moins de 200 m entre l'abreuvoir et le fond de la pâture. Le type de clôture doit être adapté à la localisation de celle-ci : les clôtures permanentes seront utilisées pour délimiter un bloc de paddocks. Elles sont faites pour durer. Les clôtures électriques semi-permanentes peuvent être déplacées en fonction de l'assolement. Les clôtures électriques mobiles sont utilisées dans le cas où les paddocks sont modifiés régulièrement au cours d'une saison de pâturage.

Quand sortir les animaux ?

L'objectif du pâturage tournant est d'offrir régulièrement une nouvelle surface pour pâturer de l'herbe de qualité. Une fois le parcellaire aménagé, il y a quelques règles à suivre pour le pâturage de printemps. Afin de sortir les animaux, servez-vous des degrés jours (°C j, base 0 au 1^{er} février) : les bovins peuvent sortir à 350 °C j (1^{er} avril) si les sols sont portants. N'attendez pas qu'il y ait de l'herbe, les animaux pourront être complétés le temps que l'herbe pousse. Cela vous évitera d'être débordés par la suite. Sur les parcelles de fauche, stoppez le déprimaire à 550 °C j, pour avoir du rendement. Finir le premier cycle de pâturage (passage sur tous les paddocks associés à un lot d'animaux) avant que les graminées ne soient trop dures et non appétentes. Pour cela, calculez vos jours d'avance à 650 °C j (1^{er} mai) pour anticiper et finir le cycle à 750 °C j (10 mai). Afin de choisir le moment d'entrer ou de sortir du paddock, la hauteur d'herbe est l'indicateur au quotidien. Il est conseillé de rentrer entre 8 et 12 cm à l'herbomètre et de ressortir les animaux à 5 cm. Si vous n'avez pas d'herbomètre, la botte peut donner un repère approximatif. Au-delà de 14 cm (mi-botte) la parcelle doit être fauchée s'il y a entre 10 à 15 jours de pâturage d'avance. Si ce n'est pas le cas, un pâturage au fil permettra de limiter le gaspillage.



Exemple

Pour un lot de 25 vaches avec leurs veaux et un taureau sur 16 ha de prairie

Au printemps : 35 ares par couple mère/veau soit 9 ha pâturés : 4 parcelles de 2 à 2,5 ha. Les animaux restent 5 jours par parcelle. 3 ha en fauches précoces enrubbannés ou ensilés et 4 ha récoltés en foin ou en enrubbannage. Le temps de repos de la parcelle est de 3 semaines.

A l'été/automne : 60 ares par couple mère/veau : 16 ha pâturés : 7 parcelles de 2 à 2,5 ha. Les animaux restent toujours 5 jours par parcelle. En revanche, le retour sur une parcelle est allongé à 5 semaines.

Calculer le stock d'herbe disponible SDH

$$\text{SHD} = \frac{(\text{Moyenne des mesures herbomètre} - 5 \text{ cm}) \times 250^* \times \text{nbre d'ha}}{\text{Besoins totaux quotidiens du troupeau pâturant}}$$

Au printemps il est nécessaire d'avoir 15 jours d'avance.

Pour notre exemple précédent avec le lot de 25 vaches, il faut, pour nourrir ce lot, 17 kg de MS/UGB/jour soit 17 kg x 26 UGB = 440 kg de MS/jour. La surface nécessaire est de 440 kg MS x 15 jours soit 6 600 kg de MS.

Parcelle	Hauteur d'herbe en cm	Surface	Stock d'herbe disponible (t MS)	Décision	
①	12 cm	2 ha	3 500 kg	7 000 Kg MS Soit 16 jours de pâture	
②	9 cm	3 ha	3 000 Kg		
③	6 cm	2 ha	500 Kg		
④	5 cm	2 ha	0		
⑤	13 cm	3 ha	6 000 Kg	Parcelle ensilée	
⑥		4 ha		Parcelle réservée foin	

*Pour une prairie permanente, la densité de MS à l'ha est de 250 kg en moyenne par centimètre au-dessus de 5.

Carole SIMON
Chambre d'agriculture de Normandie

►► La contractualisation

La loi EGAlim 2, promulguée le 18 octobre 2021, introduit une contractualisation obligatoire pour tous les opérateurs de la filière. Ce dispositif a pour objectif de sécuriser le prix payé au producteur tout au long de la chaîne alimentaire.

Depuis son plan de filière, INTERBEV Bovins a fait du développement de la contractualisation un axe fort pour sécuriser les relations commerciales et donner de la visibilité aux opérateurs. La contractualisation avait d'ailleurs déjà été rendue obligatoire par un accord interprofessionnel de 2019 à l'échelle de la filière bovine Label Rouge, depuis l'éleveur jusqu'au distributeur. La mise en place de contrat est une vraie révolution pour la filière. C'est une démarche gagnant-gagnant, qui permet d'assurer en toute transparence un débouché pour l'éleveur et un approvisionnement pour l'acheteur.

Depuis le 1^{er} janvier, avec la loi EGAlim 2, ce sont les bovins de 8 mois ou plus de races à viande et ceux sous SIQO, destinés à l'abattage, qui sont concernés par la contractualisation. Pour les broutards races à viande, l'entrée en vigueur de la loi se fera au 1^{er} juillet 2022.

Afin d'accompagner les acteurs de la filière viande bovine dans l'appropriation et la mise en œuvre de ces nouvelles règles en matière de contractualisation, INTERBEV met à disposition des outils et des modèles de contrat : <https://www.interbev.fr/ressource/les-outils-de-la-contractualisation-bovine/>

Chloé SERRE
INTERBEV Normandie

Retour sur la journée allaitante



La journée allaitante, organisée par les techniciens du Pôle Allaitant, a réuni le 2 décembre environ 60 personnes à Emanville et Combon dans l'Eure. Le matin était consacré à un point sur les marchés de la viande bovine par Chloé SERRE d'Interbev suivi d'une intervention sur la réforme de la PAC à partir de 2023 par Elodie Turpin et Régis Laffay de la

Chambre d'agriculture. Le midi, nous avons au menu de la viande Label Rouge provenant de l'élevage visité l'après-midi : l'EARL de la rue du Puits.



Gaël Boutel élève une quarantaine de vaches limousines en système naisseur.

Les ateliers de l'après-midi étaient la présentation du diagnostic bas carbone par Emilie Guérin de la Chambre d'agriculture et une présentation d'outils de surveillance du troupeau (caméra, détecteurs de vêlage, de chaleurs). La journée s'est terminée par une surprise de la famille de notre hôte avec des crêpes et du chocolat.



Carole SIMON
Chambre d'agriculture de Normandie



Agenda ►►

Avril

4 : Forum des races à viande à Forges les Eaux

Les syndicats de race et leurs présidents

ASEBAN Ass. des éleveurs Blonde d'Aquitaine de Normandie

B. RENARD - 02 33 73 92 47

Charolais 76 :

S. QUIBEUF - 06 71 10 44 81

Charolais 27 :

P. PETIT - 06 84 88 71 60

Limousin :

A. GRISEL - 06 25 08 30 15

Rouge des Prés :

T. FERMENT - 06 22 75 79 41

Salers :

E. MASSU - 06 32 02 16 64

Promotion des races à viande :

T. FERMENT - 06 22 75 79 41

LE LIEN ALLAITANT

Coordination :

Chambre d'agriculture de Normandie
Pôle élevage

6 rue des Roquemonts - CS 45346
14053 CAEN Cedex 4

Contact : Carole SIMON
06 07 14 35 37

Maquette : SRCom CRAN

Photos : L. DEBARENNE, T. GUERARD
C. SIMON

Directeur de publication : P. FAUCON

Resp. de la rédaction : C. SIMON

Impression : Chambre d'agriculture de Normandie

Tirage : 690 exemplaires

Dépôt légal à parution

ISSN : 2803-3582

Le pôle allaitant
Organisations de producteurs :



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
NORMANDIE



SEINE-MARITIME



Littoral Normand
PÉRIPIÈRE & ZONE EN DÉVELOPPEMENT



Originplus



Association
promotion
des races
à viande



ELVEA NORMANDIE



ELVEA 76



Natup
la terre nous inspire



Interbev
NORMANDIE
INTERPROFESSIONNEL
DÉTAIL & VIANDE